

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2005

Le trois juin deux mille cinq, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.
Date de convocation : le 30 mai 2005.

Etaient présents :

Mmes EMIN, LAURENT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;
Ms. BARALDI, BERENGER, FUGIER GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Madame LEQUIEN Corinne donne procuration à Madame PEYLIN Ghislaine,
Madame MARRANT Myriam donne procuration à Madame LAURENT Simone,
Monsieur BARNIER Alain donne procuration à Monsieur BERENGER Hubert.

Secrétaire de séance : M. ROUDET Bruno

Monsieur César Delphin, vice-Président chargé du service habitat cadre de vie du Pays Voironnais et Monsieur Michael Mollet, Directeur de ce service, présentent le projet du Plan Local de l'Habitat. Les élus auront à se prononcer lors du prochain conseil sur ce projet. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de donner un avis motivé d'où la nécessité de bien appréhender ce projet.

Le contexte réglementaire, l'élargissement du périmètre du Pays Voironnais, l'augmentation de la population et les mouvements de population à l'intérieur du périmètre, le manque de logement qui touche en priorité les jeunes, les personnes âgées et les familles qui se séparent et le coût excessif de l'habitat font que le conseil communautaire du Pays Voironnais a décidé de lancer ce nouveau programme local de l'habitat.

Actuellement 75 % du développement résidentiel est axé sur des constructions individuelles. Il s'agit donc de développer non seulement dans les zones urbaines qui sont déjà bien pourvues de parc locatif mais encore dans les zones rurales, un parc de logement locatif aidé. Ce logement social est accessible à 80 % de la population. Ce programme s'étalera sur 6 ans.

La création de ces logements peut se faire par la construction mais également par l'amélioration et la requalification du parc privé dégradé. Ce programme permettra de répondre à des besoins d'hébergement spécifique, de créer des réponses adaptées aux besoins des personnes âgées, de répondre aux besoins de logements adaptés aux personnes handicapées.

La préconisation de création de logements aidés pour chaque commune est faite en fonction de la croissance démographique et pour Crossey elle est de 10 logements aidés publics et privés à créer sur ces 6 années.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur César Delphin et Monsieur Michael Mollet pour leur intervention.

Monsieur le Maire poursuit la séance en informant le Conseil Municipal du don du défibrillateur des sapeurs pompiers à l'association AMD

Il procède ensuite au tirage au sort du Jury d'assises 2005

Comme chaque année le Conseil Municipal doit tirer au sort sur les listes électorales des communes de Chirens, St Aupre, St Nicolas de Macherin, St Etienne de Crossey, les personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire du jury criminel 2005.

Il propose au Conseil un nombre de jurés à tirer au sort par commune, en fonction du nombre d'inscrits sur les listes électorales :

2 pour Saint Aupre,
2 pour Saint Nicolas de Macherin,
5 pour Chirens,
6 pour Saint Etienne de Crossey.

Le Maire fait procéder au tirage au sort qui établit la liste suivante (les numéros correspondent au numéro d'inscription sur les listes électorales) :

Saint Aupre

831	DJAGUIDI Marie-Thérèse	Le Grand Chemin
618	RIONDET Georges	La Rossetière

Saint Nicolas de Macherin

316	GUIBOUD-RIBAUD Bérangère	Le Pilon
509	PHILIPPE-JANON Françoise	L'Etang

Chirens

630	RABILLOUT Marie Louise ép. BONNET	Les Galbits
10	ALBIN Jean Claude	Le Gayet
700	SALVI Marie Gabrielle ép. RIVIERE	Les Barreaux
473	LEFEVRE Philippe	Clermont
209	COLLET-BILLON Ludovic	L'Arsenal

Saint Etienne de Crossey

1069	LOCATELLI Serge	Lot le Grand Rey
519	DANEL Philippe	16 allée des Molasses
2081	MARQUET Yolande ép. FABRE	259 Chemin de la Faverge
1114	MARTIN Alexandre	131 chemin de la Morge
592	DILAS Céline	176 rue du Tram
1104	MAQUAIRE Monique	31 chemin de l'Etang Dauphin

40/2005

ALIENATION DU CAMION MERCEDES 520

Monsieur Baraldi, Adjoint aux travaux, a passé un marché pour l'achat d'un nouveau camion qui remplacera le MERCEDES 520.

Un particulier est intéressé par la reprise de ce véhicule, pour un montant de 100 € étant donné la vétusté du véhicule.

Monsieur Jean-François Gaujour, demande au Conseil, de l'autoriser à vendre le camion MERCEDES 520 immatriculé 3752 ZB 38 pour un montant Toutes Taxes Comprises de 100 € à un particulier.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à vendre le camion MERCEDES 520 aux conditions mentionnées précédemment.

41/2005

**Décision MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL 2005**

Monsieur Claude Baraldi, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée qu'un particulier souhaite acheter le camion MERCEDES 508 pour la somme de 100 €.

Ce véhicule étant complètement amorti, il convient de prévoir les opérations pour constater la plus value de 100 €, dûe à cette cession, sur les comptes 191 – différence sur réalisation d'immobilisations antérieures au 01/01/1997- et 676 – différence positive sur réalisations transférées en investissement.

Monsieur le Maire invite le conseil à autoriser ces opérations.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

42/2005

**Demande renouvellement et extension d'une carrière d'éboulis
et mise en place d'une unité mobile de concassage-criblage
à St Joseph de Rivière par l'Entreprise BOTTA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à cette demande d'autorisation au titre des installations classées s'est déroulée en Mairie de St Joseph de Rivière du 4 avril au 4 mai ; notre commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation en la matière, une information par affichage a été réalisée sur la commune.

Conformément aux dispositions de l'Article 23-8 du décret N° 77-1133 du 21 septembre modifié, il appartient au Maire d'appeler le Conseil Municipal à formuler son avis sur ce projet dans le délai de 45 jours imparti à compter du 4 avril, date d'ouverture de l'enquête publique et de transmettre un extrait de cette délibération à la Mairie de la Commune de Saint Joseph de Rivière. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis serait réputé favorable. Après lecture du texte de présentation du dossier déposé en Mairie, Monsieur le Maire signale que la commune de St Joseph de Rivière a donné un avis défavorable tant que les mesures de remise en état de la carrière ne seront pas respectées. Il demande ensuite au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, donne un avis défavorable à l'unanimité.

43/2005

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE
SUR LA RD520 A L'ENTREE DU BOURG
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : CHOIX DES ENTREPRISES**

A l'entrée du village, sur la RD520 au droit des commerces, des travaux d'aménagement de sécurité et de création d'un parking ont été étudiés dans le cadre de l'aménagement du Bourg. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement. Une consultation d'entreprises a été faite et les travaux seront réalisés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'analyse des offres faite par le maître d'ouvrage et l'adjoint responsable des travaux M. Baraldi. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n°1 Travaux VRD : Entreprise COLAS pour un montant de 75 528,60 € TTC.

Lot n°2 Travaux Maçonnerie :

L'entreprise RAINERO classée première avec un montant de 150 402,98 € TTC, comprenant une tranche ferme de 147 848,32 € TTC et une tranche conditionnelle de 2 554,66 € TTC, ne peut exécuter les travaux dans les délais fixés et se désiste du marché.

L'entreprise CHAMARD-BOUDET est retenue pour un montant de 154 542,90 € TTC comprenant une tranche ferme de 150 688,90 € TTC et une tranche conditionnelle de 3 854,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

44/2005

**CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS
DES ECOLES PUBLIQUES**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention relative au financement de la scolarisation des enfants de la commune de Saint Etienne de Crossey dans les écoles publiques de la commune de St Nicolas de Macherin.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, par 17 voix et 1 abstention, à signer la convention avec la commune de Saint Nicolas de Macherin.

45/2005

**PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS EN CLIS A
VOIRON**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur le Maire de Voiron.

La ville de Voiron accueille au sein de ses écoles primaires, deux classes de Clis, qui scolarisent 13 enfants, dont 10 proviennent de communes extérieures.

La ville de Voiron met à disposition les équipements nécessaires à l'accueil de ces enfants, tandis que l'éducation nationale assure l'encadrement pédagogique, en nommant en plus de l'enseignant un demi poste d'« assistant d'éducation auxiliaire de vie scolaire.

A la demande des enseignants et des parents, un complément de poste est nécessaire, aussi, Monsieur le Maire de Voiron, sollicite un accord pour une prise en charge par les communes d'origine de la dépense liée à cette nouvelle dépense, au prorata du nombre d'enfant.

Cette participation s'élève pour notre commune à 1 042 €. Elle vient s'ajouter à celle de 304,90 € par enfant, au titre de la participation financière des communes aux frais de scolarité des enfants des écoles publiques (Délibération N° 02/2005).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune de St Etienne de Crossey, participe à hauteur de 1 042 € à la scolarité d'un enfant en Clis à Voiron.

46/2005

**PLAN DE CIRCULATION DU BOURG
ESSAI DE MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU MAGNIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée depuis plusieurs années avec un travail important réalisé par le groupe de travail sur l'aménagement du Bourg et les études préliminaires confiées aux services de la DDE.

En vue d'améliorer la vie du centre-bourg et apporter une plus grande sécurité notamment pour les cycles et les piétons, il s'avère en effet nécessaire de prendre à présent une décision à ce sujet.

Monsieur le Maire, compte tenu des différentes conclusions qui ont été émises, propose à l'assemblée délibérante l'essai de mise en sens unique de la Rue du Magnin, dans le sens Voiron / St Laurent du Pont, avec déviation de la circulation venant de St Joseph de Rivière vers la rue du Tram ; accompagné des aménagements nécessaires à la sécurité des piétons et des cycles (rétrécissement de chaussée, chicanes) et la mise en place de la signalisation correspondante aux différentes entrées de la commune (côté Voiron et côté Saint Laurent du Pont) seront à prévoir.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce projet et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des Services de la Direction Départementale de l'Équipement en vue de la réalisation de l'essai pendant une période de 6 mois à partir du mois de septembre 2005.

PROJET DE TERRITOIRE DE LA HAUTE MORGE

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet de territoire de la Haute Morge dans le cadre du projet local de la gestion de l'espace du Pays Voironnais.

Son but est de définir un projet de territoire sur la base d'une gestion concertée entre acteurs permettant d'élaborer un programme d'actions susceptibles de répondre aux enjeux de la Haute Morge. Après validation par les deux conseils municipaux concernés le projet et son programme d'action seront soumis à la Région Rhône-Alpes afin de bénéficier de co-financements spécifiques pour la réalisation de quelques actions stratégiques parmi celles-ci figurent :

Orientation 1 : préserver le caractère rural du paysage et du cadre de vie en particulier en maintenant une activité agricole d'élevage

<u>Thèmes</u>	<u>Actions</u>
Maintenir les coupures à l'urbanisation et préserver les espaces agricoles.	Calage de la limite stratégique de St Etienne de Crossey repérée au schéma directeur. Action prioritaire.
Mieux gérer la fréquentation des espaces agricoles.	Mise en place d'une signalétique spécifique sur certains sites (sur St Aupre le Haut, plaine du Crest, vers le Paris...). Action prioritaire
Maintenir les espaces agricoles d'enjeux paysagers ouverts.	Poursuite de l'action spécifique du PLGE de lutte contre la déprise (réhabilitation des parcs et des accès).
Maintenir ou améliorer les éléments structurants du paysage.	Inventaire des linéaires et des arbres remarquables pour un classement éventuel dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Orientation 2 : conserver et valoriser la qualité environnementale du territoire particulièrement dans les milieux humides

<u>Thèmes</u>	<u>Actions</u>
Valoriser les zones humides patrimoniales.	Elaboration de plans de gestion pour les milieux humides du « Puits d'enfer » à St Etienne de Crossey et du marais de Saint Aupre préalablement aux travaux de réhabilitation. Action prioritaire.
Préserver les corridors écologiques.	Réalisation d'un état des lieux et programme d'actions (La Morge).
Préserver les autres sites d'enjeu patrimonial.	Actions à définir suite à l'inventaire des espaces patrimoniaux du Pays Voironnais.
Préserver et valoriser la biodiversité des carrières.	Sensibilisation des propriétaires, réhabilitation, communication...
Réintroduction d'espèces et/ou favoriser leur maintien.	Aménagement de seuils à truite, introduction de vairons... Action prioritaire.

Orientation 3 : informer et sensibiliser les habitants

Réalisation de supports de communication à destination des résidents. Action prioritaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet du territoire de la Haute Morge.

48/2005

VIREMENT DE CREDITS N° 03

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour l'achat des fournitures scolaires de l'école maternelle de St Etienne de Crossey. En effet les commandes de ces fournitures sont en cours, et les factures relatives devraient être réceptionnées dès juin prochain.

Il convient de modifier les crédits ouverts en dépenses imprévues pour affectation au compte 6067 "Fournitures scolaires" et au compte 022 dépenses imprévues pour la somme de 3 220 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à autoriser ces virements de crédits.

Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

49/2005

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du cde des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs positives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint Etienne de Crossey est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du Pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la Commune de Saint Etienne de Crossey souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 7 abstentions :

Article unique : Apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Monsieur le Maire propose aussi de faire parvenir au Directeur de centre d'EDF GDF une lettre pétition contre la réorganisation du service public de proximité et la fermeture des agences clientèles, sachant que l'agence de Voiron sera fermée ; seules sur l'Isère demeureront les agences de Meylan et de l'Isle d'Abeau. Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

COMMISSIONS

Finances et sports

Monsieur Trouilloud explique au conseil qu'un suivi des investissements est en cours avec l'élaboration d'un tableau les programmant au cours de l'année sous la responsabilité d'élus.

Il suit également de très près le suivi de trésorerie grâce au tableau de bord élaboré par le service comptabilité.

La prochaine réunion des finances aura lieu le 16 juin 2005.

La réunion pour l'occupation hebdomadaire du foyer aura lieu le 28 juin à 18 H 30.

Urbanisme

Monsieur le Maire demande qu'un rendez-vous soit pris avec la DRIRE afin de programmer une réunion avec les riverains de la carrière.

Monsieur Guillon fait le compte rendu de la réunion sur les zones humides qui a réuni les propriétaires des terrains situés au Puits d'Enfer, le Pays Voironnais, le Conseil général et Avenir. Un recensement des espaces remarquables a été fait par le Pays Voironnais, celui-ci ayant la compétence environnementale. Plusieurs sites ont été retenus dont le site du Puits d'Enfer. Le but est de sauvegarder ces espaces naturels sensibles en les entretenant. Pour cela la maîtrise foncière est nécessaire soit en achetant les terrains (droit de préemption du Pays Voironnais) soit par convention avec les propriétaires.

Monsieur Perret Christian se propose pour suivre le dossier du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur Guillon rappelle à l'assemblée le principe de la PEZMA, qui est un plan d'aide aux agriculteurs pour l'entretien des zones menacées d'abandon. Le dispositif se termine et le Conseil général propose de le poursuivre pendant un an encore. Les élus, hors Monsieur Fugier qui ne participe pas à la discussion, acceptent de poursuivre pendant un an, dans la mesure où les diverses participations (Etat, Département, Commune) restent identiques.

Enfance et jeunesse

Madame Laurent rappelle la fête des écoles qui aura lieu le 25 juin 2005.

Nouveau restaurant scolaire : une rencontre a eu lieu avec le carreleur et son fournisseur concernant les défauts de couleur constatés sur la majeure partie des carreaux. S'il s'agit d'un défaut entraînant une altération à la longue des carreaux, ceux-ci seront changés, s'il n'entraîne pas de détérioration, une ristourne sera faite par le carreleur.

A la cantine : un repas Bio sera servi par le traiteur le 9 juin.

Le carrefour des Vachonnes sera modifié pour pouvoir faire passer les transports scolaires et cela permettra la création d'un nouvel arrêt au Charrat.

Madame Emin fait le compte rendu de l'assemblée générale de la crèche, elle signale que la directrice démissionne. Le poste sera à pourvoir fin août. La subvention 2005 de la Mairie permettra d'augmenter les salaires du personnel et de faire des investissements comme le renouvellement du sèche linge.

Les Olympiades, concours sportifs pour handicapés avec un nombre important de participant, ont eu lieu ce jeudi au camping de St Etienne de Crossey.

Travaux

Des travaux d'élagage en hauteur ont eu lieu avec le matériel loué au Pays Voironnais. Actuellement le fauchage des talus a commencé par les hameaux de Tolvon et du Sceyx.

L'assainissement du Charrat se déroule comme prévu.

Vie du Village

Avec le mois de juin de nombreuses soirées se succèdent :

la soirée country organisée par le Comité des fêtes le 11 juin ;

le 18 juin les feux de la St Jean ;

les Estivales, concert classique, auront lieu pour la 1^{ère} fois le 24 juin 2005 à l'église de Saint Etienne de Crossey.

La date du prochain conseil est fixée au 8 juillet 2005.

Monsieur le Maire clôt la séance à 0 h 15.